

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire suppléant, tenue au lieu des séances, le vendredi 17 octobre 2014 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2 et Maire suppléant
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2014
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire suppléant sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Sentier de motoneige Trans-Québec 33 – Renouvellement d'un droit de passage
 - 6.2 Modification au règlement numéro 2014-628 visant à décréter des travaux de réaménagement de la salle du conseil, un emprunt de 50 500 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt
 - 6.3 Acceptation du désistement dans le dossier numéro 700-17-010990-140 de la Cour supérieure
 - 6.4 Annulation de constats d'infraction
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Réfection de l'avenue de Versailles – Acceptation provisoire et décompte définitif
- 9 Hygiène du milieu – Environnement – Loisirs
 - 9.1 Motion de remerciements à l'égard de Monsieur Jacques Grenier

- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2014-10-105 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2014-10-106 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2014 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 septembre 2014 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2014-10-107 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 17 octobre 2014 au montant de 116 098.48 \$ dont :

- 81 842.42 \$ sont des comptes payés;
- 34 256.06 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUPPLÉANT SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2014-10-108

6.1 **SENTIER DE MOTONEIGE TRANS-QUÉBEC 33 –
RENOUVELLEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a adopté la résolution numéro 2010-02-019 pour accorder un droit de passage pour le sentier Trans-Québec numéro 33, pour une largeur maximale de quarante (40) pieds et ce, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 21 août 2009 sur un lot constitué d'une partie du Bloc B, Canton de Wexford, cadastre de la Paroisse de Ste-Marguerite, comté de Terrebonne (matricule numéro 6498-42-2090), lequel est appelé Parc d'Estérel et est situé tout au Sud de son territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire renouveler le droit de passage du sentier Trans-Québec numéro 33 et ce, pour une autre période de cinq (5) ans, soit du 21 août 2014 au 21 août 2019;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ACCORDE un droit de passage pour le sentier Trans-Québec numéro 33, pour une largeur maximale de quarante (40) pieds sur un lot constitué d'une partie du Bloc B, Canton de Wexford, cadastre de la Paroisse de Ste-Marguerite, comté de Terrebonne (matricule numéro 6498-42-2090), lequel est appelé Parc d'Estérel et est situé tout au Sud de son territoire et ce, pour une période de cinq (5) ans débutant au 21 août 2014;

DEMANDE au Club Blizzard d'assister l'opérateur de nos sentiers de ski de fond dans son travail de déblaiement lorsque la Ville en fera la demande.

Adoptée à l'unanimité

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-628 VISANT À DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL, UN EMPRUNT DE 50 500 \$ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LE REMBOURSEMENT DUDIT EMPRUNT

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 18 juillet 2014, le règlement numéro 2014-628 visant à décréter des travaux de réaménagement de la salle du conseil, un emprunt de 50 500 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2014-08-086, le 22 août 2014, afin de demander au Service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'utiliser les soldes d'autres règlements d'emprunt pour financer les travaux décrétés dans le règlement numéro 2014-628;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

MODIFIE le règlement numéro 2014-628 de la façon suivante :

1. L'article 1 est remplacé par ce qui suit :

« ARTICLE 1. Le Conseil est autorisé à exécuter des travaux de réaménagement de la salle du Conseil, tel qu'il appert de l'estimation des coûts préparée par le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, en date du 24 septembre 2014, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A-1 ». »
2. L'article 4 est remplacé par les suivants :

« ARTICLE 4. Afin de financer la dépense décrétée au présent règlement, le Conseil est autorisé à utiliser les soldes disponibles des règlements suivants pour une somme de 50 500 \$:

Règlement	Montant
Règlement numéro 2008-523 décrétant un emprunt de 175 000 \$ et une dépense de 175 000 \$ relatif à l'achat d'un chargeur sur roues usagé	2 381 \$
Règlement numéro 2011-599 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection de rues, un emprunt de 2 566 535 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt	39 776 \$
Règlement numéro 2012-607 décrétant l'achat d'un camion et d'équipements de déneigement, un emprunt de 239 400 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt	8 343 \$

Le remboursement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d'échéance des règlements dont on approprie les soldes. La taxe spéciale imposée par les règlements mentionnés plus haut et dont on utilise les soldes disponibles est réduite d'autant. »

« ARTICLE 4.1. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard de toute partie de financement des soldes disponibles énumérés à l'article 4 du présent règlement réalisé après le premier janvier 2001, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, conformément au tables d'échéance de chacun des règlements dont on utilise les soldes disponibles. »

ABROGE la résolution numéro 2014-08-086.

Adoptée à l'unanimité

2014-10-110 6.3 **ACCEPTATION DU DÉSISTEMENT DANS LE DOSSIER NUMÉRO 700-17-010990-140 DE LA COUR SUPÉRIEURE**

CONSIDÉRANT qu'une requête en nullité du règlement intitulé « Règlement numéro 2014-627 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, de la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement » a été signifiée à la Ville par Monsieur Charles Coulson dans le dossier 700-17-010990-140;

CONSIDÉRANT que le requérant, Monsieur Charles Coulson, a manifesté son intention d'abandonner le recours contre la Ville d'Estérel moyennant l'acceptation d'un désistement sans frais;

CONSIDÉRANT la lettre de nos procureurs en date de ce jour recommandant l'acceptation de ce désistement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

APPROUVE et accepte le désistement sans frais proposé par le requérant, Monsieur Charles Coulson;

AUTORISE nos procureurs, Municonseil avocats Inc., à signer tout document au nom de la Ville nécessaire afin de donner effet au désistement sans frais du requérant.

Adoptée à l'unanimité

2014-10-111 6.4 **ANNULATION DE CONSTATS D'INFRACTION**

CONSIDÉRANT que la Ville a signifié à deux (2) personnes des constats d'infraction relativement au règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements et que ces constats portent les numéros suivants : 2014-00003 et 2014-00004;

CONSIDÉRANT que les constats d'infraction sont présumés signifiés lors de la prise de possession du courrier recommandé par le contrevenant et conséquemment, la poursuite est entreprise;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge qu'il n'est pas opportun de continuer les procédures légales dans ces dossiers;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ANNULE les constats d'infraction numéros 2014-00003 et 2014-00004.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

7.1 Aucun sujet à traiter

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2014-10-112 8.1 **RÉFECTION DE L'AVENUE DE VERSAILLES – ACCEPTATION PROVISOIRE ET DÉCOMPTE DÉFINITIF**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de l'ingénieur Monsieur Benoit Aubin, de la firme Consultants Mirtec Inc., de procéder à l'acceptation provisoire des travaux en date du 17 octobre 2014 pour le projet intitulé « Réfection de l'avenue de Versailles »;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de l'ingénieur Monsieur Benoit Aubin, de la firme Consultants Mirtec Inc., de payer le décompte définitif de l'entrepreneur Les Entreprises Roland Morin Inc. au montant de 19 307,25 \$, taxes incluses;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPROUVE l'acceptation provisoire des travaux en date du 17 octobre 2014 pour le projet intitulé « Réfection de l'avenue de Versailles »;

AUTORISE le paiement du décompte définitif de l'entrepreneur Les Entreprises Roland Morin Inc. au montant de 19 307,25 \$, taxes incluses;

RETIENNE un montant de 12 684,88 \$, taxes en sus, jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

Adoptée à l'unanimité

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

2014-10-113 9.1 **MOTION DE REMERCIEMENTS À L'ÉGARD DE MONSIEUR JACQUES GRENIER**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution 2013-11-159 afin de nommer Monsieur Jacques Grenier à titre de membre du Comité consultatif environnement;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jacques Grenier désire céder sa place;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte une motion de remerciements à l'endroit de Monsieur Jacques Grenier pour sa participation, son implication et la qualité de sa contribution au sein du Comité consultatif environnement.

Adoptée à l'unanimité

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2014-10-114 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 29, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Roger Martel
Maire suppléant

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier